

Création d'entreprise

CHAMBRES DE COMMERCE

Guichet unique

Les CCI restent finalement la pierre angulaire du soutien à la création d'entreprise.



Les apports des CCI sont multiples mais souvent méconnus, alors même qu'ils sont loin d'être dérisoires.

Information, gestation, détection, orientation. Plus souvent connues pour la gestion des aéroports et des écoles de commerce, les chambres de commerce, qui brassent près de 5 Mds € chaque année, restent encore trop souvent méconnues et pas assez utilisées dans leur fonction de portail d'accueil à la création des entreprises.

Un rôle d'information, d'aiguillage et de soutien - autre que financier - pourtant essentiel tout au long du processus de création et de développement d'une entreprise. Et un rôle de proximité qui contribue à nourrir la réflexion sur leur regroupement, à l'heure où leur efficacité réelle fait débat.

Par Marine Mizrahi

Interrogez des créateurs d'entreprise autour de vous. Vraisemblablement, peu auront utilisé les services des CCI lors de leur installation, et même après. D'ailleurs, presque aucun ne pourra vous détailler ces services. A Paris, par exemple, 60 000 ont appelé la CCI, 31 000 ont demandé à être reçus en rendez-vous, mais au final 6 000 créateurs ont suivi les modules de formation proposés et seulement 2 000 projets ont été réellement accompagnés. "Généralement l'opinion oublie notre rôle d'aide et nous perçoit comme des institutions. Peut-être pas assez comme une organisation au service des entreprises. Et un certain nombre d'entrepreneurs estiment qu'ils n'ont besoin de personne", avance Laurent Degroote, vice-président de la CCI du Grand Lille (CCI GL). "Certains arrivent complètement prêts, ceux qui sont passés par une école de

commerce ou qui sont des enfants d'entrepreneurs, par exemple", confirment Yves Fouchet et Sandrine Wehrli, respectivement président et déléguée générale de CCI-Entreprendre en France. Les créateurs accompagnés pourraient être beaucoup plus nombreux." Ces éléments sont à rapprocher de quelques autres chiffres révéla-

consulaires tournent autour de 20 %.

Le guichet unique de l'installation d'entreprise

Pour la commission Attali, "si les écoles et les aéroports sont bien gérés, pour le reste, les CCI sont des machines à subventionner les petits fours". Un ju-

Pour la commission Attali, "si les écoles et les aéroports sont bien gérés, pour le reste, les CCI sont des machines à subventionner les petits fours"

teurs sur le désengagement des entreprises dans les CCI. Pas plus de 5 % des entreprises adhérentes utiliseraient les services proposés et les taux de participation aux élections

gement trop radical. Les études indiquent que la CCI est le premier organisme qui vient à l'esprit des entrepreneurs. Une étude des CCI d'Auvergne publiée en 2008 montre que les en-

trepreneurs sont assez satisfaits des services rendus, notamment au niveau des formalités et de la formation, quand ils les utilisent. Le paradoxe est de taille. Car depuis la loi du 9 avril 1898, les CCI sont bien la pierre angulaire des politiques de soutien à la création d'entreprise, véritable "bras armé" du gouvernement au niveau territorial. Par ailleurs, leur puissance n'est plus à prouver. Gérant des aéroports, des écoles, des zones industrielles, leur chiffre d'affaires s'élève à 4,5 milliards d'euros (dont plus du quart provenait de la taxe professionnelle). Rien d'étonnant à ce qu'elles soient historiquement des interlocuteurs privilégiés pour tous les acteurs politiques, notamment au niveau local. Elles participent d'ailleurs à l'élaboration des plans régionaux ou aux diverses commissions d'aides publiques. La première CCI, créée en 1599 à

Création d'entreprise

CHAMBRES DE COMMERCE

Marseille, avait déjà pour mission stratégique de remonter au roi la connaissance du monde économique qu'elle tirait des hommes d'affaires qui voyageaient. Alors, en est-ce réellement fini des CCI, comme certains semblent le clamer ? "Elles ne sont plus aujourd'hui les interlocuteurs privilégiés du pouvoir en matière économique. L'in-

faciliter l'installation d'une entreprise, la France les a choisies comme guichet unique. Tout créateur d'entreprise doit ainsi se déclarer dans les centres de formalités des entreprises (CFE), gérées par les CCI. Leur implantation ancienne sur tout le territoire a été décisive en ce sens et leur permet d'être le noyau fédérateur des initiatives.

L'enjeu de la création d'emplois

Se poser la question de l'utilité des CCI dans le domaine de la création d'entreprise est essentiel. "En effet, ce domaine est un des signes de la vivacité sociale de notre société et de sa capacité à innover et à renouveler son tissu économique. L'enjeu collectif de la création d'entreprise est manifeste. Innovation, emplois, aménagement du territoire, création de richesses, telles sont quelques-unes des dimensions majeures de l'enjeu collectif..."

Les chiffres sont accablants. Sur 3,5 millions d'entreprises, 3,2 employaient moins de 10 salariés. Les entreprises de 50 à 2 000 salariés n'étaient que 45 000

Ainsi s'ouvre "la charte qualité des réseaux d'accompagnement", instaurée en 2001 par le ministère en charge des PME. Dont les CCI sont signataires. Dans un contexte économique où la création d'emplois est un axe majeur des préoccupations politiques, le soutien à la création d'entreprises est en effet vital. "Les défis ne manquent pas. Notre souci premier est d'arriver à faire grossir nos entreprises", explique Pierre Simon, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP). Nous verrons que cela a des incidences fortes sur les différences de traitement des jeunes entreprises. Le tissu économique français se caractérise en effet par un nombre élevé de très petites entreprises et très peu de moyennes entreprises, pourtant un élément essentiel du dynamisme d'un territoire. Les chiffres de l'INSEE sont accablants sur ce point. Au 1^{er} janvier 2008, sur 3,5 millions d'entreprises, 3,2 employaient moins de 10 salariés. Les entreprises de 50 à 2 000 salariés n'étaient que 45 000. L'objectif est alors de faire en sorte qu'une partie des 350 000 créations d'entrepri-

ses en 2009 deviennent des PME pérennes. Car une entreprise sur deux ne survit pas au-delà de cinq ans d'existence.

L'accompagnement dès la gestation

Quels sont donc les besoins des créateurs d'entreprise pour espérer passer le cap des cinq ans ? Bruno Tesson, président du Réseau Entreprendre (réseau indépendant, à ne pas confondre avec Entreprendre en France des CCI), les énumère : "Les créateurs ont besoin d'argent, de parler avec des chefs d'entreprise, d'être accompagnés pendant les premières années, de se retrouver avec d'autres créateurs et de gagner du temps en se faisant ouvrir des portes." Tous les acteurs insistent sur la nécessité de se faire accompagner dès les prémices de leur projet. "Plus les projets sont pris en amont, mieux les entrepreneurs sont accompagnés", souligne Yves Fouchet.

L'information et l'orientation avant tout

Les apports des CCI sont multiples et loin d'être dérisoires, mais souvent méconnus. Car les CCI semblent bien avoir compris leur situation de référentes dans un domaine où les acteurs sont nombreux, qu'ils soient privés (comme le



"Les CCI se sont professionnalisées devant la multitude des créateurs et ont développé des démarches différentes selon leur profil", Laurent Degroote, vice-président de la CCI du Grand Lille.

ternationalisation, la spécialisation et l'emprise du court terme ont relégué les CCI, assemblées généralistes, au deuxième rang", écrivait ainsi Pascal Monmont dans la revue *Le Banquet* il y a déjà 17 ans. Mais leur fin n'est pas pour demain. Ce système original, des établissements publics dirigés par des chefs d'entreprise élus par leurs pairs, a déjà prouvé qu'il pouvait s'adapter. Depuis 2005, et la loi Dutreil, les CCI ont en effet fait des efforts pour revenir au centre d'un environnement au caractère fortement partenarial. La réforme en discussion au Parlement promet aussi quelques changements. Loin de les désavouer, les décisions politiques récentes s'appuient toujours sur ces chambres consulaires. Aujourd'hui, suivant la volonté européenne de



"Plus les projets sont pris en amont, mieux les entrepreneurs sont accompagnés", Yves Fouchet, président de CCI-Entreprendre en France.

Réseau Entreprendre) ou publics, qu'ils agissent au niveau de la formation ou du financement (comme Oseo ou l'ADIE). "L'environnement partenarial est très fort. Seule, la CCI ne peut pas bien accompagner les créateurs", remarque Yves Fouchet. "A un moment donné, compte tenu du profil du projet ou de l'entrepreneur, il faut aussi aller voir ailleurs. Par exemple, des personnes en situation financière délicate seront orientées vers l'Adie, d'autres vers un incubateur en cas de spécialisation technologique",

"Les créateurs ont besoin d'argent, de parler avec des chefs d'entreprise, de se retrouver avec d'autres créateurs et de gagner du temps en se faisant ouvrir des portes"

son sont donc prioritairement ciblés, "jusque dans les collèges pour faire émerger des graines d'entrepreneur", souligne Yves Fouchet. Parfois critiquées pour être toujours en retard par rapport aux demandes des chefs d'entreprise, Entreprendre en France a mis en place en 2006 un observatoire des porteurs de projet pour faire évoluer l'offre des CCI.

précise Laurent Degroote. Bruno Tesson confirme ces affirmations : "Chaque association du réseau travaille avec sa CCI. Nous ne sommes pas dans une relation institutionnelle mais de partenariat. Aucune CCI ne peut ignorer l'existence des associations car il est de leur devoir de mettre à disposition tous les outils." Les partenariats peuvent aller assez loin. Les CCI sont ainsi souvent cofondatrices d'incubateurs et sont étroitement

Vous nous imaginez ?

Mais nous sommes aussi...

n° 1 pour l'attractivité économique*

Vous en doutiez ?
Ce n'est pourtant pas notre seul atout...

Toute la dynamique du Calvados sur : www.calvados-strategie.com

Calvados Stratégie
Comité d'expansion économique
02 31 15 62 70

Le Calvados, la Normandie par excellence

*Depuis 3 ans, l'agglomération de Caen est classée n°1 des villes de 200 000 à 500 000 habitants pour son attractivité économique par le magazine «L'Entreprise»

Réforme des CCI "Penser régional, agir local"

Confrontées depuis plus de vingt ans à la remise en cause de leur monopole de l'action économique "sur le terrain", les Chambres de CCI vont-elles réussir leur mue, après avoir traîné pendant près d'une décennie (la loi Dutreil de 2005 n'ayant pas remis à plat leurs missions et leur organisation) ? Car depuis l'été dernier, après la carte judiciaire et la carte militaire, les débats font rage pour parvenir à un accord sur la réforme du réseau consulaire et de son implantation territoriale. Les noms d'oiseaux ont fleuri, les résistances se sont aiguisées, jusqu'à il y a quelques semaines où les débats semblent s'être apaisés. Il faut dire qu'il est prévu une petite révolution, menaçant le pouvoir de certains notables locaux.

Après la carte judiciaire et la carte militaire, les débats font rage pour parvenir à un accord sur la réforme du réseau consulaire et de son implantation territoriale

Les Chambres régionales de commerce et d'industrie (CRCI) passeraient en effet du statut de coquille vide confédérale qu'elles ont actuellement à un rôle central de définition de la stratégie régionale, de mise en commun des moyens financiers et humains et de leur redistribution. Les deux autres niveaux territoriaux (métropolitain et local) se contenteraient d'organiser l'action locale avec les moyens mis à disposition. Le leitmotiv de Catherine Vautrin, rapporteur du projet à l'Assemblée nationale, semble d'ailleurs être "penser régional, agir local". Première conséquence, une partie des 149 CCI existantes n'auraient plus de raison d'être et seront fusionnées avec d'autres. La RGPP est passée par là. La réforme en cours devrait donc aboutir à la suppression d'une vingtaine de chambres supplé-

mentaires (pour arriver à 126, alors qu'elles étaient 167 en 2000). Loin de l'objectif de réduction par trois prôné par la commission Attali. Et loin de la vision de Bruno Bonduelle, président de la CCI du Grand Lille, qui souhaiterait que les CCI métropolitaines soient purement et simplement fusionnées avec les Chambres régionales de commerce et d'industrie (CRCI), à l'allemande. Mais au vu des réactions épidermiques, mieux valait peut-être y aller progressivement. Politiquement, la proposition du gouvernement et de l'ACFCI a eu à combattre les oppositions d'élus politiques, y compris au sein de l'UMP, et de présidents de CCI. La crainte était que la réforme revienne à abandonner le principe de proxi-

mité et réduise les moyens financiers des chambres. Il faut dire que la suppression de la taxe professionnelle (contribuant pour 1,2 milliard d'euros au chiffre d'affaires de 4,5 milliards des CCI) pouvait y faire penser. Après des mois de querelle, les choses semblent plus calmes à l'approche du dénouement. Les parlementaires de l'opposition ont été finalement peu vindicatifs et les présidents de CCI se sont laissés convaincre, ou tout du moins se sont-ils fait une raison. Peut-être parce que, comme le suppose Pierre-Marie Vidal, rédacteur en chef de la revue *Actions publiques*, lors d'un débat sur la chaîne parlementaire, "la réforme n'entraînera pas de refonte du réseau, tout au plus quelques économies d'échelle".

M.M.

Création d'entreprise

CHAMBRES DE COMMERCE

liées aux centres européens d'entreprise et d'innovation (CEEI). Elles sont un élément central dans les systèmes de gouvernance territoriaux. Elles sont ainsi parties prenantes de la plupart des initiatives sur leur territoire, des business



“La demande spontanée est à la limite de nos moyens”, Pierre Simon, président de la CCIP.

angels aux plates-formes d'initiative en passant par la création de salons spécialisés (comme le salon Créer à Lille) ou des structures comme Lille Métropole Initiative ou Lyon Ville de l'entrepreneuriat. Ces participations tous azimuts leur permettent d'orienter les créateurs d'entreprise vers le bon interlocuteur. L'orientation est d'ailleurs un de leurs rôles essentiels, et très

Certaines chambres ont entrepris d'héberger tous les réseaux d'aide à la création dans un même lieu

utile pour un porteur de projet. Car souvent, les créateurs frappent un peu au hasard des portes. “Nous recevons beaucoup de demandes mais nous n'en traitons qu'une petite partie. Il nous arrive régulièrement de renvoyer des créateurs à la case départ, c'est-à-dire à la CCI”, explique Bruno Tesson.

La case “départ” du process

Parler de case départ est peut-être le moyen le plus compréhensible pour définir le rôle des CCI. Détentrice de la mission de guichet unique pour la création d'entreprise, elles sont le premier portail pour tous les porteurs de projet. Gérer le flux est leur principale problématique. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 350 000 créations d'entreprise en 2009 pour 234 “Espaces entreprendre”, les points d'accueil dédiés aux créateurs dans les CCI. Le traitement d'un flux de masse limite nécessairement le niveau d'accompagnement qui peut être apporté à tous les créateurs. “La demande spontanée est à la limite

de nos moyens”, avoue Pierre Simon. C'est pourquoi, en tant que portail d'accueil sur un territoire, une CCI a principalement un rôle d'information et d'orientation. D'ailleurs, “ce serait une erreur de ne pas passer par les CCI car c'est là que les créateurs trouveront les personnes qui pourront les orienter en fonction de leur projet”, prévient Bruno Tesson. Les limites à l'action des CCI ne sont pas seulement à comprendre en termes de flux à absorber, elles sont aussi réglementaires. “Elles sont encadrées par des textes législatifs qui les investissent de missions de service public. Leur marge de manœuvre est donc limitée. Doublement depuis la décentralisation en fonction

“Les CCI ont des approches à plusieurs niveaux, une pour le grand public, plus basique, et une plus élitiste, pour les projets à potentiel”

des orientations du conseil régional”, précise Yves Fouchet. Par exemple, elles ne peuvent pas financer des projets. “Mais elles peuvent faire émerger des fonds et créer les conditions favorables à l'émergence de start-up. Elles sont là pour accélérer l'accès des entreprises à des acteurs clés et à des sources de financement”, souligne Michel Coster, professeur à l'EM Lyon et directeur de l'incubateur de l'école. Leur rôle n'est pas neutre dans ce domaine et elles peuvent quand même attribuer des prêts d'honneur, à taux zéro. Leur implication dans les systèmes de gouvernance peut même, par exemple, “nous permettre d'étudier la possibilité de faire bénéficier les créateurs d'un fonds de garantie régional pour qu'ils puissent plus facilement emprunter”, d'après Laurent Degroote.

La détection et le soutien des potentiels

Entre le nombre écrasant de petits projets et l'enjeu national qui consiste d'abord à soutenir les futures PME, il importe de choisir. Les CCI doivent prioritairement gérer la masse mais les projets réellement suivis sont généralement ceux dont elles ont détecté le potentiel (et que les autres réseaux d'accompagnement privilégient également). “Les CCI ont des approches à plusieurs niveaux, une pour le grand public, plus basique, et une plus élitiste, pour les projets à potentiel”, résume Michel Coster. Il faut distinguer un rôle de premier accueil pour le grand flux et des dispositifs relativement sophistiqués avec une structure dédiée. Toutefois, les petites CCI n'ont pas de telles structures. “95 % des projets ne seront donc traités qu'au premier niveau. Les autres, peu nombreux, bénéficient d'accompagnements spécifiques, généralement en partenariat avec le CEEI ou tout autre organisme

spécialisé. Ainsi, Novacité, le CEEI de Lyon, accompagne 15 lauréats chaque année, avec un taux de survie proche de 90 % à 5 ans. “Il y a un biais dans la sélection, c'est évident. Car le dispositif ne fait que renforcer des capacités”, ajoute-t-il. Le même genre de dispositif est à l'œuvre à l'Institut du mentorat entrepreneurial, créé par la CCIP. Un chef d'entreprise bénévole y accompagne pendant 18 mois un entrepreneur dont l'entreprise existe depuis au moins deux ans et connaît un taux de croissance à deux chiffres. “Les CCI sont une institution avec une mission de service public mais elles sont également opérateurs en tant qu'acteur de référence. Cependant, si elles

oublie cette mission de service public, elles perdront leur crédibilité au niveau du territoire”, prévient Laurent Degroote.

Cohérence nationale, spécificité locale

Le traitement de ces flux considérables ne peut s'effectuer que dans une logique de proximité, qui est d'ailleurs un élément de débat dans la réforme en cours. Chaque CCI agit en effet au bénéfice de son territoire. “L'ancrage territorial est important pour les Français, idée confirmée par une étude dont nous publierons les résultats prochainement”, précise Yves Fouchet. Cela implique plusieurs choses. D'abord, une certaine hétérogénéité des pratiques d'une CCI à l'autre car les territoires présentent des différences manifestes tant au niveau du public que des moyens à disposition. “Toutes les CCI n'ont pas le

même niveau d'accueil. Dans les grands métropoles, il y a du volume. Elles y sont peut-être mieux équipées, avec plus de moyens”, remarque Bruno Tesson. Les CCI adaptent ainsi leur offre en fonction du public (par exemple en Essonne, où il existe un fort potentiel d'entreprises technologiques), en fonction des demandes des créateurs (une CCI proposera alors des modules plus



“Toutes les CCI n'ont pas le même niveau d'accueil”, Bruno Tesson, président de Réseau Entreprendre.

poussés en comptabilité par exemple), du nombre de demandeurs d'emploi et des orientations du conseil régional. Les bonnes pratiques varient d'un territoire à l'autre. Certaines chambres ont entrepris d'héberger tous les réseaux d'aide à la création dans un même lieu, comme la Maison de la création à Nantes. D'autres ont mis en place des plates-formes collaboratives sur Internet, comme le site porteurs-de-projet.com de la CCI d'Amiens, qui met à disposition de chaque porteur de projet un espace de travail personnel et individualisé avec un accès sécurisé. Ou comme la plateforme d'échange écobiz de la CCI du Havre. Celle de Nîmes a, quant à elle, défini un “Pack jeune entrepreneur” incluant un suivi de 12 mois. Et celle du Grand Lille propose des conférences illustrant des cas pratiques. Face aux différences de traitement d'un territoire à l'autre, souvent causées par des écarts importants dans les moyens disponibles (rien de comparable entre la CCIP, la plus riche, et des CCI situées dans des chefs-lieux de départements ruraux), l'Assem-

blée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), au travers de CCI-Entre-



“Elles sont là pour accélérer l'accès des entreprises à des acteurs clés et à des sources de financement”, Michel Coster, directeur de l'incubateur de l'EM Lyon.

prendre en France, a défini un socle commun de services rendus indifféremment sur tout le territoire national. “Nous faisons quand même tous un peu la même chose. Tous, nous connaissons une banalisation du traitement à distance”, remarque Pierre Simon. Avantageux pour le traitement de masse. Le système harmonisé repose sur plusieurs étapes, en fonction du profil du créateur, de l'état d'avancement de son projet et de ses besoins. Pour la plupart cela se résume à un en-

tretien individuel pour orienter le créateur. Ceux qui souhaitent une formation pourront suivre le programme “Cinq jours pour entreprendre”, au contenu identique partout et au coût en partie pris en charge par l'Etat. Y sont abordés les différents aspects de la création d'entreprise, qu'ils soient juridiques, fiscaux commerciaux, etc. A noter que les projets passés par cette formation ont un taux de survie de 70 % à 3 ans (soit légèrement plus que le taux moyen). Enfin, les dispositifs post-crédation prennent de l'ampleur, toujours sur la base du volontariat. Ils vont de la mise en place de “clubs” de jeunes entrepreneurs, d'ateliers thématiques ou de visites de conseillers. “Lorsqu'il est en phase de création, le créateur est très demandeur, mais une fois créée, l'entreprise lui prend tout son temps et il se plaint alors de l'isolement”, souligne Yves Fouchet. C'est pourquoi l'ACFCI expérimente un suivi constitué d'un questionnaire dont peuvent résulter des visites s'il déclenche un signal d'alerte. ■

Aide à la création d'entreprise

Les systèmes sont assez différents d'un pays européen à l'autre

Les systèmes d'aide à la création d'entreprise sont assez différents d'un pays européen à l'autre. “L'Allemagne et l'Espagne ont des systèmes proches du nôtre. Par contre, beaucoup de systèmes, comme au Royaume-Uni, sont le fait de clubs de chefs d'entreprise, qui ne sont pas investis d'une mission de service public”, explique Yves Fouchet. “L'élément clé est la culture du pays. Les Anglo-Saxons aident peu mais la mobilité entre salariat et création d'entreprise

ils sont plus tournés vers le lobbying. Nous sommes en retard là-dessus”, avance Michel Coster. Toutefois, afin de faciliter l'installation des entrepreneurs dans n'importe quel pays d'Europe, la directive européenne sur les services de 2006 avait prévu la mise en place fin 2009 du guichet unique dans tous les pays membres, “auprès desquels les prestataires de services peuvent obtenir toutes les informations utiles et s'acquiescer des formalités administratives sans devoir

Les Anglo-Saxons aident peu mais la mobilité entre salariat et création d'entreprise est très forte. En France, cela est moins vrai

est très forte. En France, cela est moins vrai. Les Français sont moins convaincus de cette mobilité, il faut alors leur ouvrir l'esprit. Peut-être cette culture dépend-elle aussi du taux de chômage”, suppose Laurent Degroote. Même si les dispositifs sur les projets à potentiels sont plus ou moins de même nature, certains pays sont plus avancés que d'autres. “Dans les pays scandinaves et en Angleterre, les filières sont plus structurées. Les pépinières jouxtent des parcs scientifiques. Le système est plus libéral, fonctionnant surtout avec des organisations privées. C'est pourquoi leurs modèles d'intervention sont moins lourds.

contacter plusieurs autorités”. Certains ont mis en place des guichets uniques nationaux (la France, avec le CFE géré par les CCI, le Danemark, le Royaume-Uni ou l'Italie). D'autres, des guichets régionaux (l'Allemagne, la Belgique ou l'Espagne). “En France, nous sommes clairement identifiés. C'est pourquoi les CCI ont été chargées de le faire”, remarque Yves Fouchet. Mais dans d'autres pays, ce sont des agences gouvernementales ou des cabinets privés. En Belgique, les CCI ne s'en occupent pas, mais l'UCM, syndicat professionnel des indépendants.”

M.M.

CHIFFRES REVELATEURS

Une aide à deux vitesses

- En 2009, il y avait **234** points d'entrée (espaces entreprendre) pour **350 000** porteurs de projet et **200 000** créations d'entreprise. **2000** conseillers travaillent sur le sujet dans les CCI (sur **30 000** salariés). **115 000** porteurs de projet (un tiers) ont été reçus en entretien individuel.

- A Paris, **60 000** créateurs ont appelé la CCI, **31 000** ont demandé à être reçus en rendez-vous mais seuls **6000** créateurs ont suivi les modules de formation proposés et seuls **2 000** projets ont bénéficié d'un accompagnement de la CCIP.

- Les taux de survie moyens en France dépassent à peine **50 %** après cinq ans. A titre de comparaison, il est de **86 %** à trois ans pour les entreprises suivies par Réseau Entreprendre. Et jusqu'à **90 %** dans les dispositifs hyper-sélectifs des CEEI.

Lire les dossiers précédents
Les archives numériques
nouveleconomiste.fr
(consultation gratuite)